Au 1er Janvier 2025, la zone à faibles émissions évolue.

Pour améliorer la qualité de l'air, seuls les véhicules Crit'air 0, 1 ou 2 y seront autorisés.

9.40

CRIT'A

Caluire

et-Cuire

Villeurbann

L'État et la Métropole accompagnent les particuliers et les professionnels

Zone à Faibles Émissions

Aides:

Pour l'achat d'un véhicule Crit'Air 0 (électrique) ou 1 (essence, hybride), la Métropole de Lvon accorde jusqu'à 3000 €, cumulables avec les

aides de l'État

Une dérogation « petit rouleur » permet de circuler jusqu'à 52 jours/an

Besoin de conseils, de solutions?

Contactez l'Agence des Mobilités de la Métropole







Site internet de la zfe.grandlyon.com

Commandez votre vignette Crit'AiR certificat-air.gouv.

/énissieux Périmètre de la ZFE Voies rapides intégrées au périmètre ZFE Infrastructures autorisées à tous les véhicules

Bron